Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP AQE, veuillez visiter :
capqualiteeau.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP AQE

UG1 : Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-QUAL-EP1** • Durée : **2 h** • Coefficient : **31.20**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Présenter et comprendre le document choisi (3 questions) **Page 3**

2. Construire une argumentation étayée (2 questions) **Page 5**

3. Échanger et exercer son jugement (2 questions) **Page 6**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://capqualiteeau.fr/assets/annales/cap-qualite-de-l-eau/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent de la qualité de l'eau) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Présenter et comprendre le document choisi

Le candidat prépare six documents, deux pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC, puis tire un thème au sort et choisit un document correspondant. Il présente et analyse ce document, en s'appuyant sur les ressources du dossier lorsqu'elles sont pertinentes.

Identification et contextualisation

Question 1.1. Présentez la nature, l'auteur ou l'organisme producteur, la date et le sujet du document choisi, puis indiquez les informations utiles pour le situer. (3 points)

Je choisis le DT 3, un cas pédagogique présenté dans le dossier de ressources du CAP Agent de la qualité de l’eau, session 2026. Il ne s’agit pas d’un événement réel ; aucun auteur individuel ni aucune date de publication ne sont indiqués. Le document décrit une habitante qui affirme sur un réseau social que l’eau du robinet est contaminée, tandis que le service public compétent vérifie la situation. Ce document d’EMC porte sur la liberté d’expression, la responsabilité dans la diffusion d’informations et leur fiabilité.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> DT 3 : cas pédagogique de 2026 sur une alerte de contamination de l’eau diffusée sur un réseau social.

Contexte

Question 1.2. Expliquez le contexte auquel se rapporte le document. Pour un document d'EMC, précisez la situation civique ainsi que les personnes ou institutions concernées. (3 points)

1. Dans une commune, une habitante publie sur un réseau social l’affirmation que l’eau du robinet est contaminée, avec la photographie d’un cours d’eau trouble. Le message est largement partagé.
2. La publication ne donne ni résultat d’analyse, ni date de prélèvement, ni lieu précis. Le service public compétent vérifie la situation, mais les résultats ne sont pas encore disponibles.
3. Les habitants peuvent consulter les informations publiques de la commune et contacter le service compétent. Les personnes concernées sont l’habitante, les habitants, la commune et le service chargé des contrôles. Aucune interdiction de consommation n’a été annoncée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Une alerte non vérifiée circule ; le service public compétent mène des vérifications.

Analyse du document

Question 1.3. Relevez et expliquez des éléments précis du document qui éclairent son sujet. Distinguez les informations établies des interprétations et des limites du document. (3 points)

Le document établit qu’une affirmation de contamination a été diffusée, qu’elle est accompagnée d’une photographie d’un cours d’eau trouble et que le service public vérifie la situation. Mais la photographie ne prouve pas que l’eau du robinet est contaminée.

- Aucun résultat d’analyse, lieu précis ou date de prélèvement n’est fourni.
- Les résultats des contrôles ne sont pas encore disponibles et aucune interdiction de consommation n’a été annoncée.

On ne peut donc conclure ni à une contamination ni à la potabilité de l’eau. Le cas est fictif et ne fournit pas de données permettant d’évaluer le risque.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La contamination n’est pas démontrée ; le document ne permet pas de conclure sur la potabilité de l’eau.

2. Construire une argumentation étayée

Le candidat développe une réponse organisée à partir du document et de ses connaissances, en utilisant des repères et un vocabulaire adapté. En EMC, il examine les droits, les devoirs, les responsabilités et les principes républicains en jeu, sans se limiter à une opinion personnelle.

Argumentation

Question 2.1. Formulez une réponse organisée à la question soulevée par le document. Appuyez vos arguments sur des informations précises du document et sur des connaissances ou des repères pertinents. (4 points)

La liberté d'expression permet à l'habitante de signaler une inquiétude. Toutefois, la photo d'un cours d'eau trouble ne prouve pas que l'eau du robinet est contaminée. Le service compétent vérifie la situation et les résultats des contrôles ne sont pas encore disponibles.

1. Présenter le message comme une affirmation non vérifiée, et non comme un fait établi.
2. Consulter les informations de la commune ou contacter le service compétent.
3. Vérifier les résultats avant de relayer l'accusation et suivre les consignes officielles.

Cette démarche concilie liberté d'expression, responsabilité et protection de la population. L'absence d'interdiction annoncée ne prouve pas, à elle seule, que l'eau est sans risque.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Signaler une inquiétude est légitime, mais il faut distinguer l'alerte d'un fait établi et vérifier les informations auprès du service compétent.

Portée et limites

Question 2.2. Expliquez la portée et les limites du document. En EMC, identifiez les valeurs ou les principes de la République concernés et expliquez comment ils éclairent la situation. (3 points)

Le cas met en tension la liberté d'expression, consacrée par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et la responsabilité liée à son exercice. Cet article prévoit que les abus peuvent être sanctionnés dans les cas déterminés par la loi. Le droit à une information fiable et le rôle du service public chargé de vérifier la situation sont également en jeu.

- **Portée :** le cas montre l'importance de vérifier les sources avant de diffuser une information sur la santé publique.
- **Limites :** la situation est fictive ; aucune analyse ne confirme la pollution. La photographie ne démontre pas que l'eau du robinet est contaminée, et aucune interdiction de consommation n'a été annoncée.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> La liberté d'expression s'exerce dans les limites prévues par la loi ; ici, la contamination n'est pas établie et le cas est fictif.

3. Échanger et exercer son jugement

Après la présentation, l'examinateur conduit un échange pendant lequel le candidat peut préciser, justifier ou nuancer sa réponse à partir du document et des notions du programme. Cette partie évalue l'écoute, la précision des réponses et la capacité à prendre du recul par rapport aux opinions personnelles.

Échange avec l'examinateur

Question 3.1. Répondez aux demandes de précision de l'examinateur en justifiant vos propos par un élément du document ou par un repère pertinent. (2 points)

1. Écoutez la demande jusqu'au bout et repérez ce qu'il faut préciser.
2. Répondez directement, puis citez un élément exact du DT 3 : les résultats des contrôles ne sont pas encore disponibles et aucune interdiction de consommation n'a été annoncée.
3. Expliquez ce que cet élément permet de conclure, sans aller au-delà. La photo d'un cours d'eau trouble ne prouve pas que l'eau du robinet est contaminée.
4. Pour vérifier la situation, indiquez les sources prévues dans le document : les informations de la commune et le service public compétent.

Justifiez ainsi votre réponse par les faits du cas et nuancez toute conclusion qui n'est pas établie.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Répondre clairement, citer un fait du document ou un repère pertinent, puis nuancer ce qui n'est pas établi.

Exercice du jugement

Question 3.2. Montrez que vous savez distinguer un fait, une interprétation et une opinion, et nuancer votre jugement lorsque le document ou les connaissances mobilisées le nécessitent. (2 points)

Dans le DT 3, le fait est que l'habitante a publié un message et que les résultats des contrôles ne sont pas encore disponibles. L'affirmation « l'eau du robinet est contaminée » n'est donc pas un fait établi. Interpréter la photo trouble comme une preuve de contamination est une déduction non vérifiée : le document ne précise ni le lieu ni la date du prélèvement, et aucun résultat d'analyse n'est fourni.

- **Opinion :** « Je pense qu'il faut cesser de boire l'eau. »
- **Jugement nuancé :** la situation doit être vérifiée; il faut consulter les informations de la commune sans affirmer une contamination ni écarter le signalement.

Le document précise que ce cas est fictif.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Fait : le contrôle est en cours. Interprétation : la photo prouverait une contamination. Opinion : il faudrait cesser de boire. La contamination n'est pas établie.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve orale nationale de l'UG1 du CAP Agent de la qualité de l'eau, session 2026, code 26-CAP-QUAL-EP1. Le sujet indique une durée de 2 h et un coefficient de 31.20. À partir d'un document d'histoire, de géographie ou d'EMC, le candidat le présente, l'analyse, construit une argumentation et échange avec l'examinateur. Les ressources abordent la liberté d'expression, l'accès à l'eau et la vérification de l'information.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 protège la liberté d'expression, dont les abus peuvent être sanctionnés dans les cas prévus par la loi.
- En 2022, 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 3,5 milliards à des services d'assainissement de ce type.
- Les chiffres mondiaux du DT 2 décrivent une situation à l'échelle du monde, mais ne détaillent pas les inégalités entre pays ou au sein d'un pays.
- Pour évaluer une information sur une pollution, vérifier sa source, sa date et son lieu, ainsi que l'existence de résultats d'analyse.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présentez la nature, la source, la date et le sujet du document avant d'en expliquer le contexte.
- Étayer chaque argument par un élément précis du document ou par une connaissance ou un repère pertinent.
- Ne concluez pas à une contamination de l'eau à partir d'une photographie dépourvue de résultats d'analyse, de date et de lieu précis.
- Distinguez les faits établis des interprétations et des opinions, et nuancez votre jugement si nécessaire.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser les documents à préparer avant l'oral ?

Préparez six documents au total, avec deux documents pour chacun des thèmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Inscrivez pour chacun le titre ou sujet, la nature, l'auteur ou la source et la date dans le document réponse DR 1.

Q : Comment analyser les chiffres du document sur l'accès à l'eau ?

Citez les chiffres avec leur année, leur échelle et leur source. En 2022, le rapport OMS-UNICEF publié en 2023 indique 2,2 et 3,5 milliards de personnes concernées dans le monde. Précisez que ces données ne détaillent pas les écarts locaux.

Q : Quel temps est prévu pour préparer et présenter le document ?

Les consignes prévoient 5 minutes de préparation, puis une présentation et des réponses aux questions de l'examinateur pendant 10 minutes au maximum. L'en-tête indique par ailleurs une durée officielle de 2 h pour l'épreuve.

Q : Quels critères sont évalués et comment les points sont-ils répartis ?

La présentation et la compréhension du document valent 9 points, l'argumentation étayée 7 points et l'échange avec exercice du jugement 4 points. Il faut justifier ses propos, répondre avec précision et distinguer faits, interprétations et opinions.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capqualiteeau.fr/assets/annales/cap-qualite-de-l-eau/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Agent de la qualité de l'eau) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Agent de la qualité de l'eau) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.